



REZ-DE-CHAUSSÉE

NOTA
Le présent plan est établi sur la base du dossier de Permis de Construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur les présents plans. Les éléments de mobilier (meubles, appareils ménagers et plan de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif.